

Tentations américaines

Le 10 octobre 1985, la Chambre des représentants a approuvé par 262 voix contre 159 la proposition de loi instituant des protections fortes contre les importations de produits textiles aux Etats-Unis. Cette proposition a ensuite été approuvée aussi par le Sénat. Si elle n'avait pas fait l'objet, le 17 décembre, d'un veto du président des Etats-Unis, son application aurait eu pour effet de réduire d'environ 40 % les importations de produits textiles en provenance de douze pays d'Asie et d'Amérique latine. Cet événement marque la première étape d'un processus législatif qui promet d'être long et dont les enjeux sont considérables.

Pas moins de 300 propositions de loi de nature protectionniste sont en effet en attente d'examen par le Congrès américain. Chacune a ses soutiens et ses justifications. Il est vrai, par exemple, que l'industrie textile américaine a beaucoup souffert ces dernières années : le volume des importations de produits textiles a doublé entre 1980 et 1984, 250 usines textiles ont fermé pendant cette période et les effectifs de l'industrie textile ont baissé de 300 000 personnes environ. Les parlementaires américains traduisent en propositions de loi les sentiments de leurs électeurs. Ils n'ont pour l'instant réussi à convaincre ni les économistes ni les membres de l'exécutif. Mais, comme toujours face à une forte vague, la digue s'effrite. Certains économistes américains, au MIT, à Princeton, à Berkeley ou dans d'autres universités prestigieuses rappellent complaisamment dans les médias quels arguments scientifiques peuvent, dans certains cas, justifier le recours au protectionnisme. Dans les discours du président Reagan, l'apologie du « fair trade » tend à remplacer celle du « free trade » ; la critique des pratiques des autres pays prend une place importante : le Brésil est blâmé

pour les restrictions aux importations dans le domaine des ordinateurs, la Corée du Sud dans celui des assurances, le Japon dans celui des chaussures, la Communauté européenne dans celui des conserves de fruits, etc. Ce qui ne peut que fortifier les parlementaires américains dans leur conviction que le combat est inégal et que seul l'établissement de protections peut rétablir l'équilibre.

Les pressions protectionnistes aux Etats-Unis ne constituent pas un phénomène nouveau. Ce pays a en cette matière une longue histoire, comme la France d'ailleurs. Le CEPPII avait depuis plusieurs années attiré l'attention sur la montée des pressions protectionnistes aux Etats-Unis ¹. De nombreuses dispositions ont été prises au cours des années soixante-dix, passant par des contingentements ou des accords bilatéraux de limitation volontaire. Mais ces dispositions n'ont concerné que des produits très précisément désignés, et par conséquent quantitativement une part faible des importations américaines.

Aujourd'hui les pressions se sont très fortement accentuées, la part du marché américain concernée par les propositions de loi protectionnistes est beaucoup plus importante et les enjeux sont donc considérables. Comme l'a écrit M. Michel Albert dans un article récent ², « à partir du moment où la première puissance économique du monde ne s'estimerait plus capable de faire face à la concurrence étrangère, quel prétexte pour les autres ! ». L'établissement de protections n'aurait vraisemblablement qu'un effet mineur sur le déficit extérieur américain : M. Fred Bergsten, directeur de l'Institut d'économie internationale de Washington, estime que le gain annuel maximum qui pourrait être ainsi obtenu se monte à environ 10 milliards de dollars ³, ce qui ne représente même plus un mois du déficit actuel. En revanche, il entraînerait inévitablement une extension dans le monde entier de ce type de mesures à la suite de décisions unilatérales des Etats, ce qui constituerait un recul grave pour l'économie mondiale et risquerait d'enclencher une spirale de restriction contagieuse similaire à celle de la Grande Crise des années trente.

C'est en 1930 en effet que le président Herbert Hoover, ignorant les mises en garde des gouvernements étrangers et la pétition signée

1. *Economie mondiale : la montée des tensions, Rapport du CEPPII, pages 256-262, Economica, 1983.*

2. « Protectionnisme : l'Europe doit aider Reagan », *Le Figaro*, 26-27 octobre 1985.

3. Cité par *l'International Herald Tribune* du 24 septembre 1985.

par 1 028 économistes américains, dont les plus prestigieux, promulgua la loi Smoot-Hawley. Cette décision eut un effet dévastateur : les autres pays décidèrent des mesures de rétorsion, rien ne put arrêter l'escalade protectionniste. En 1932, les exportations américaines étaient inférieures de 25 % à celles de 1929.

Le précédent est suffisamment démonstratif pour convaincre encore aujourd'hui le gouvernement américain des graves conséquences que pourrait avoir l'adoption par les Etats-Unis d'une législation protectionniste. A cet égard, mis face à ses responsabilités, il est probable que le président Reagan saura en 1986 se montrer aussi courageux que le fut, dans des circonstances analogues, le président Mitterrand en 1983. Il le sera sans doute d'autant plus qu'il a consacré beaucoup d'énergie et de force de conviction pour obtenir la tenue d'un nouveau « round » du GATT et que celui-ci avorterait immédiatement si les Etats-Unis s'engageaient dans la voie de la protection de leur marché.

En fait la situation présente du déficit extérieur américain ne peut pas durer⁴. Même le pays le plus riche du monde ne peut pas vivre à crédit sur une telle échelle. Les Etats-Unis sont devenus en 1985, pour la première fois depuis la première guerre mondiale, débiteurs nets par rapport au reste du monde. Au rythme actuel du déficit de leur balance des paiements, ils se trouveraient bientôt le principal débiteur net au monde.

Pour résorber ce déficit et apaiser progressivement les pressions protectionnistes, un rééquilibrage coordonné de l'économie mondiale doit être mis en œuvre. Il passe impérativement par une réduction du déficit budgétaire américain, qui dépend des autorités américaines et d'elles seules. Il passe aussi par une poursuite maîtrisée de la baisse du dollar, une gestion attentive des dettes de certains pays et un réglage moins strict de la demande en Europe et au Japon. Dans ces trois domaines, les grandes économies européennes et en particulier la France peuvent jouer un rôle pour hâter la résorption des déséquilibres. Ce rôle s'exercera de façon d'autant plus efficace que leur action sera concertée et coordonnée.

Jean-Michel Charpin
Directeur du CEPII

4. Voir à ce sujet « Commerce extérieur américain : d'où vient, où va le déficit ? » par E. Kremp et J. Mistral, *Economie prospective internationale*, n° 22.

